



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 16 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/48 de la Municipalité, du 5 octobre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

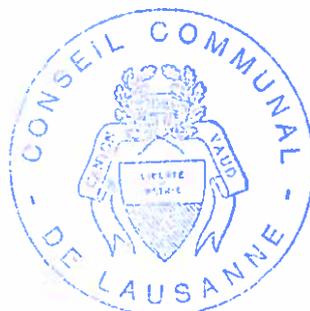
décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 29'900'000.- pour la réalisation des fouilles archéologiques et post-fouilles du site des Prés-de-Vidy PA Vidy La Romaine ;
2. de transférer le budget, les dépenses et amortissements du crédit d'ouvrage ouvert (1110.100.0200) du préavis N° 2012/29, sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;
3. de transférer le budget, les dépenses et amortissements du crédit d'ouvrage ouvert (1110.100.0602) du préavis N° 2018/01, sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;
4. d'amortir annuellement le crédit prévu sous conclusion 1 ci-dessus par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 331 ;
5. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous conclusion 1 ci-dessus sous la rubrique 390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné en chiffre 1 ci-dessus les recettes correspondant à la participation cantonale aux frais de fouilles archéologiques

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi seize janvier deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :